

Commission de Suivi de Site

21 novembre 2013



MODALITES DE REDEMARRAGE

Point sur l'état de l'UVE

UVE restée en dehors du périmètre de l'incendie. Après audit complet, légers dommages indirects constatés sur chaque ligne (réchauffeurs d'air sur les lignes 1 et 2, caisson d'entrée d'air primaire sur la ligne 2) :

- Réparations déjà faites sur la ligne 1
=> Ligne 1 techniquement opérationnelle dès le 13/11/13.
- Réparations et remplacements de pièces en cours sur la ligne 2
=> Ligne 2 sera techniquement opérationnelle le 13/12/13.

Inspections / contrôles réalisés sur l'UVE

Un ensemble de contrôles et inspections a été demandé et réalisé sur l'UVE, de façon à garantir son redémarrage en totale sécurité (en particulier sur le système de détection et de défense incendie) :

- Détection incendie de l'UVE : Bon fonctionnement constaté
- Ensemble du réseau de défense incendie de l'UVE et de la fosse dédiée (lances, canons, rideaux d'eau, RIA ...) : Bon fonctionnement constaté
- Poteaux incendie avec débit suffisant : débit constaté sur 4 PI en simultané de 668 m³/h (480 m³/h exigés par l'AP)
- Système de traitement des fumées de l'UVE (laveur, dépoussiéreur, traitement catalytique) : inspection complète, système opérationnel
- Analyseurs fumées : QAL3 réalisé sur ligne 1, conforme.
- Inspection fours-chaudières ligne 1 et 2 :
 - Ligne 1 : opérationnelle
 - Ligne 2 : caisson sous grille en cours de réparation

Mesures complémentaires à mettre en œuvre

Propositions d'amélioration sur la sécurité :

- Doubler les canons d'eau au niveau de la fosse 3 (passer de 2 à 4)
- Sur l'année à venir, inspection périodique renforcée sur le système de détection et de défense incendie du site (tous les 2 mois)
- Doublement du nombre de trappes de désenfumage au niveau de la fosse 3
- A la demande des pompiers :
 - Former une partie du personnel EveRé ARI (appareil respiratoire isolant)
 - Installer une prise d'eau pompiers sur le canal de lagunage + en ajouter une supplémentaire sur le grand bassin
 - Augmenter le nombre de points de raccordement au niveau des colonnes sèches
 - Mise de la salle de contrôle UVE en surpression

Proposition de planning de redémarrage

- **Redémarrage de la ligne 1, dès l'approbation des services de l'État**
 - Fonctionnement dans un premier temps avec les déchets combustibles triés déjà présents en fosse 3, puis alimentation ensuite avec des OMR brutes

- **Redémarrage de la ligne 2, le 13/12/2013**

Du fait de ce redémarrage partiel, les apports d'ordures ménagères résiduelles (OMR) de la CUMPM sur le centre devraient pouvoir redémarrer le 28/11/2013, et ce de façon progressive:

- > Réception OMR du CT Sud (le 28/11/2013)
- > Réception OMR CT Sud + ½ CT Nord (le 06/12/13)
- > Réception OMR CT Sud + CT Nord (le 21/12/13)

Ainsi, à la fin décembre 2013, EveRé serait en mesure de traiter 85% des ordures ménagères de la CUMPM.

Modalités de réception des OMR sur site (camions / trains)

- Réception OMR du CT Sud
 - le 28/11/13 : par camions
 - à partir du 06/12/13 : par trains

- Réception ½ CT Nord
 - le 06/12/13 : par camions
 - à partir du 13/12/13 : par trains

- Réception OMR 2/2 CT Nord
 - le 21/12/13 : par camions
 - à partir du 28/12/13 : par trains

Modalités de réception des OMR sur site par trains

Le temps de la remise en service de l'ensemble de la gare :
déchargement des conteneurs avec un « reach stacker » et deux
plateaux basculants. Pesée de chaque conteneur réalisée via un pont
bascule.



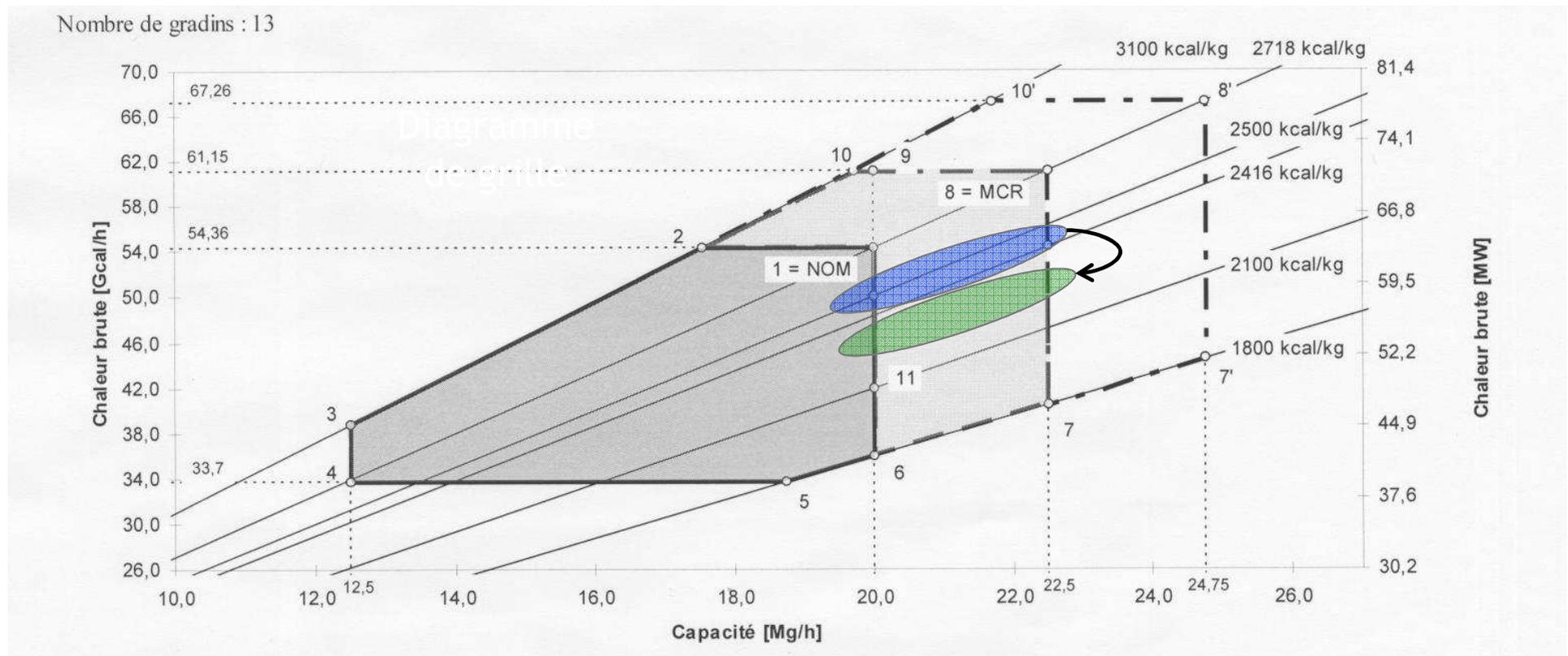
Plateau basculant



Reach stacker

Fonctionnement de l'UVE avec OMR

Réduction du PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur) :
de 2 450 à 2 250 kcal/kg (aucun besoin de combustible d'appoint en
fonctionnement)



Auparavant, avec refus combustibles triés, travail dans la zone bleue.
Avec OMR, travail dans la zone verte.
Ces deux zones sont conformes aux spécifications du fabricant.

Fonctionnement de l'UVE avec OMR

Aucun impact sur la qualité des fumées (la partie organique qui va entrer dans les fours est composée de matière carbonée et d'humidité)

Les VLE et flux maxima imposés par l'AP de 2012 resteront respectés.

Pour rappel, VLE plus strictes que la réglementation nationale sur plus de la moitié des paramètres.

Les modalités de gestion des REFIOM resteront inchangées :

- Entreposage dans silos sur site
- Evacuation vers sites autorisés de traitement

Les modalités de gestion des mâchefers resteront également inchangées :

- Envoi sur notre plate-forme dédiée pour séchage, tri, maturation
- Gestion par lot en fonction de la qualité

Reconstruction

La volonté d'EveRé est de retrouver, au plus vite, le centre dans sa configuration d'origine avec :

- Un centre de tri
- Une unité de valorisation organique (méthanisation/compostage)
- Une unité de valorisation énergétique

cela dans le but de réduire au maximum le temps d'indisponibilité.

Pour cela, les bâtiments de tri primaire et secondaire, ainsi que la plate-forme de compostage, vont être reconstruits.